

## K Y Λ Ι Σ Τ Ρ Α

Les informations sur les usages à l'occasion de l'arrivée de nouveaux étudiants à l'Université d'Athènes sont connues de tout le monde. C'est déjà au quai de Piræus ou de Phaleron que le nouveau venu était attendu par les membres des différentes associations d'étudiants (*χοροί*) qui tous l'influençaient moralement ou quelquefois aussi physiquement pour qu'il se fit inscrire à leur choros à eux. Comme les *χοροί* se composaient des élèves d'un seul professeur, on décida en même temps du choix du maître. Puis il y avait une sorte d'époque de noviciat et des brimades à l'occasion desquelles avait lieu une sorte de baptême dans un établissement de bains. Après quoi on mit un manteau d'étudiant — *τοίβων* — au novice. Il est évident que ces brimades étaient une parodie de l'inauguration dans un mystère. On n'a qu'à comparer les moeurs décrites par Gregorius Nazianzenus, Eunapius et Olympiodorus<sup>1</sup> au rite décrit par Apuleius dans l'onzième livre de ses *Métamorphoses*.

Ce que tout le monde ne sait pas, ce sont les usages à l'Université de Constantinople. Nous avons trois sources sur cela. La première est la *Constitutio Omnem* de Justinien, dans laquelle l'empereur interdit les brimades (*ludi*) envers les nouveaux venus :

XXX Const. Omnem 9. *Illud vero satis necessarium constitutum cum summa interminatione edicimus, ut nemo audeat neque in hac splendidissima civitate neque in Berytiensium pulcherrimo oppido ex his, qui legitima peragunt studia, indignos et pessimos, immo magis serviles et quorum effectus iniuria est ludos exercere et alia crimina vel in ipsos professores vel in socios suos et maxime in eos, qui rudes ad recitationem legum perveniunt, perpetrare. Quis enim ludos appellet eos, ex quibus crimina oriuntur?*

---

<sup>1</sup> Libanius I 16 et 19 (Foester I, 1 pages 89 et 91); eiusdem epistola 1458 (Foester XI, p. 493 = 1071 Wolf); Gregorius Nazianzenus, Oratio funebr. in S. Basilium, Migne, PG XXXVI, 516/7; Photius Bibl., cod. 80 (Olympiodorus); Eunapius, Vita Proaeresii (Boissonnade, Eunapii vitae sophistarum, Didot 1849, p. 485/6); conf. Philostratus Apoll. IV, 20.

La deuxième source est le Canon 79 du Quinisextum dans lequel on interdit aux étudiants en droit (probablement il n'existait plus d'autres étudiants) trois usages païens, à savoir on leur interdit de visiter les théâtres, de faire les soi-disant *κυλίστραι* et de mettre des habits insolites — *στολαί* —, soit au début, soit au milieu, soit à la fin des études.

Quinisexti can. 71. *Τὸς διδασκομένους τοὺς πολιτικοὺς νόμους μὴ δεῖν τοῖς ἑλληνικοῖς ἔθεσι κεχρησθαι, μήτε μὴν ἐπὶ θεάτρων ἐνάγεσθαι ἢ τὰς λεγομένας κυλίστρας ἐπιτελεῖν ἢ παρὰ τὴν κοινὴν χρῆσιν στολὰς ἑαυτοῖς περιτιθέναι, μήτε καθ' ὃν καιρὸν τῶν μαθημάτων ἐνάρχονται, ἢ πρὸς τὸ τέλος αὐτῶν κατατιῶσιν ἢ, καθόλου φάναι, διὰ μέσου τῆς τοιαύτης παιδείσεως. Εἰ δέ τις ἀπὸ τοῦ νῦν τοῦτο πράξει τολμήσοι, ἀφοριζέσθω.*

Il ne nous est pas difficile de reconnaître dans les *stolae*, dans lesquelles l'étudiant se drapait au début des études, le manteau d'étudiant qu'on mit aussi aux étudiants de première année d'Athènes. Evidemment on le mit à trois occasions solennelles : après le noviciat, au milieu et à la fin des études. Je ne crois pas être trop hardi en croyant que la cérémonie, au milieu des études, était la fête des Papienistes, dont Justinien, Const. Omnem 4, nous écrit :

*...librum enim hypothecariae ex primordiis plenum eiusdem maximi Papiniani fecimus lectione, ut et nomen ex eo habeant et Papinianistae vocentur et eius reminiscentes et laetificentur et festum diem, quem, cum primum leges eius accipiebant, celebrare solebant, peragant...*

Que le congé qu'on prend de l'Université fût accompagné d'une cérémonie, se comprend très bien.

Il est plus difficile cependant d'établir ce que c'était la *κυλίστρα*. Nos dictionnaires — Lidell-Scott, Pape, Stephanus, Mega Lexicon — ne nous donnent de ce mot qu'une seule signification, à s. celle d'un endroit où les chevaux puissent se vautrer dans le sable (Aristophane, Xenophon). On pourrait penser que *κυλίστρα* signifierait ici une flaque d'eau peu profonde où les chevaux pouvaient se vautrer ; dans ce cas-là on aurait employé le mot pour un rite analogue à celui qu'on fit dans l'établissement de bains à Athènes. Cette explication cependant ne correspond ni au verbe *ἐπιτελεῖν*, qui suppose un *nomen agendi*, ni au commentaire que donne Balsamon<sup>1</sup>, commentaire qui dit :

*Κυλίστραι δὲ ἐγίνοντο, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, μεταξὺ τῶν διδασκόντων· τοῦ μὲν γὰρ ἰδιουμένου τόνδε τὸν μαθητὴν, τοῦ δὲ ἐτέρωθεν ἀντιπίπτοντος, αἱ*

<sup>1</sup> Rhallis et Potlis, Σύνταγμα II, p. 470.

*κυλίστραι ἐπενοήθησαν καὶ τὸ ἐκ τῆς τύχης ἀποτέλεσμα (ἐγένετο), ὡς γίνεται σήμερον ἐν ταῖς ἵπποδρομίαις χάριν τῶν καγγέλων.*

Il en résulte qu'on entendait par *κυλίστρα* le tirage au sort qui avait lieu pour montrer aux chevaux un point de départ dans l'hippodrome. Le tirage au sort est décrit par Constantinus Porphyrogenneta, Cerem. I 69 (p. 313 Bonn.), qui ne se sert pas du terme *κυλίστρα*, il est vrai, mais qui parle bien de *κυλίειν τὴν ὄρνην* (cornet à dés). Si donc nous pouvons croire Balsamon, les professeurs livraient jadis une sorte de combat pour engager les nouveaux venus dans leurs intérêts. Plus tard ce combat a été remplacé par un tirage au sort.

H. J. SCHELTEMA